

Communauté de communes

L'Orée de la Brie

Brie-Comte-Robert • Chevry-Cossigny • Servon • Varennes-Jarcy

1 rue Léonard de Vinci
77170 Brie-Comte-Robert

☎ : 01 60 62 15 81

✉ : communaute@loreedelabrie.fr

Accusé de réception en préfecture
077-247700644-20260526-39-2026_D-DE
Date de télétransmission : 28/05/2026
Date de réception préfecture : 28/05/2026

SEANCE DU MARDI 26 MAI 2026

N° 39-2026

Objet : Règlement intérieur du Conseil communautaire de la Communauté de communes de l'Orée de la Brie

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 5211-1 relatif à l'adoption d'un règlement intérieur au sein des Etablissements Publics de Coopération Intercommunal comprenant une commune d'au moins 3 500 habitants,

Vu l'installation du Conseil communautaire en date du 04 avril 2026,

Considérant que la Communauté de communes de l'Orée de la Brie est tenue d'adopter un règlement intérieur dans un délai de six mois suivant son installation,

Considérant que ce règlement a pour objet de préciser les modalités de fonctionnement du Conseil communautaire, notamment en ce qui concerne l'organisation des séances, la tenue des débats, les droits des conseillers communautaires et les conditions d'expression des groupes dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur,

Considérant le projet de règlement intérieur annexé à la présente délibération,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,

Article 1^{er} : Adopte le règlement intérieur du Conseil communautaire de la Communauté de communes de l'Orée de la Brie tel qu'annexé à la présente délibération.

Article 2 : Précise que ce règlement intérieur entrera en vigueur à compter de son adoption et s'appliquera pour toute la durée du mandat en cours.

Article 3 : Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

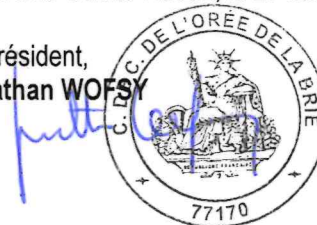
Délibération adoptée à l'unanimité.

25 voix POUR.

2 ABSTENTIONS : Mme VIDAL Mélanie et M. VANACKER Morgann.

Fait à Brie-Comte-Robert, le 27 mai 2026.

Le Président,
Jonathan WOFSY



1 rue Léonard de Vinci
77170 Brie-Comte-Robert

☎ : 01 60 62 15 81

✉ : communaute@loreedelabrie.fr

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 26 MAI 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six mai à dix-huit heures et trente-et-une minutes, le Conseil de la Communauté de communes de l'Orée de la Brie, légalement convoqué le vingt mai s'est rassemblé en son siège, 1 rue Léonard de Vinci à Brie-Comte-Robert.

Étaient présents :

Mesdames FRANCOUAL Anne, GUESMI Samia, LABRUYERE Oriana, LACOSTE Bernadette, MORGADO Corinne, SANTIN Audrey, TONNOIR Véronique, TRÂN Vanessa, VALENTE Sabrina, VIDAL Mélanie et Messieurs COLLON Stéphane, COULOUMY Christophe, GIRAUD Frédéric, GRANNONIO Yves, IZARD Stéphane, LADJICI Gamal, LAROUSSE Jonas, MARTIN Eric, MORIN Yannick, PRUVOT Thierry, SOARES Marc, TREDANIEL Clément, VANACKER Morgann, WOFSY Jonathan.

Étaient représentés :

Madame RIBREAU-STABILE Sophie pouvoir à Monsieur COULOUMY Christophe
Monsieur BOUSQUET Philippe pouvoir à Madame SANTIN Audrey.
Monsieur DOUKALI Abdelaziz pouvoir à Monsieur TREDANIEL Clément.

Étaient absents excusés :

Mesdames DIACONU Marina et INGLEZAKIS Manon.
Monsieur DARMON Charles.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil communautaire pour la présente séance, Madame SANTIN Audrey a été désignée pour remplir ces fonctions et les a acceptées.

Les pouvoirs ont été délivrés aux membres du Conseil communautaire présents, conformément à l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour leur permettre de voter au nom des conseillers communautaires empêchés.

Membres composant le Conseil communautaire : **30**

Membres en exercice : **30**

Membres présents : **24**

Membres excusés et représentés : **3**

Membres absents non représentés : **3**

Approbation du procès-verbal de la dernière séance

Sous la présidence de Monsieur WOFSY Jonathan, Président.

Le Conseil communautaire, à l'**unanimité**, approuve le Procès-verbal de la séance du mercredi 15 avril 2026.